



Aménagement foncier

L'aménagement foncier est un outil d'aménagement durable du territoire, en particulier en zones rurales. Il permet d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés agricoles et forestières, de mettre en valeur les espaces naturels et de contribuer à l'aménagement du territoire, communal ou intercommunal.

Publié le 15 mai 2023

Des procédures adaptées

Différentes procédures d'aménagement foncier sont mises en œuvre en Meuse, pour répondre à la diversité des situations:

- > Les procédures d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF)
- > L'échange et cession amiable d'immeubles ruraux

Chacune de ces procédures est assortie de modalités différentes de mise en œuvre.

Les procédures d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF)

Ces procédures visent à améliorer les conditions d'exploitation des propriétés par **une réorganisation profonde du parcellaire et du réseau de chemins au sein d'un périmètre**.

Elles permettent un regroupement des propriétés et îlots d'exploitation par échanges de terrains, et contribuent à la maîtrise foncière des collectivités pour leurs projets d'aménagement ou de préservation et de mise en valeur des espaces naturels.

Le Département participe au financement de ces opérations selon le [règlement](#)

Ces opérations sont conduites sous la responsabilité du Département par 2 types de commissions:

- > [Commissions \(Inter\)Communes \(CCAF CIAF\)](#)
- > [Commission Départementale d'Aménagement Foncier \(CDAF\)](#)

Les opérations et études en
cours

.....



L'aménagement foncier agricole et forestier d'Azannes et Soumazannes a été ordonné par délibération du 05/03/2015.

Vous pouvez consulter:

- Le plan de l'opération**
- La liste des parcelles du périmètre**

De petites différences peuvent exister entre le plan (qui correspond au périmètre lorsque l'opération a été ordonnée) et la liste des parcelles du périmètre définitif, selon les modifications de périmètres décidées par les Commissions Communales.

Avis de décision de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) relatif au projet de nouveau parcellaire et de programme travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier de la commune d'Azannes-et-Soumazannes et ouverture du délai de recours devant la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF) de la Meuse .

Vous pouvez consulter :

- le plan projet du nouveau parcellaire**
(section nord)
- le plan projet du nouveau parcellaire**
(section sud)
- le plan de classement**
(section nord)
- le plan de classement**
(section sud)
- le plan de travaux connexes**
- le programme de travaux connexes**
- le mémoire relatif à l'opération**
- l'étude d'impact de l'opération**
- l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale**
du 27 novembre 2019
- le mémoire de réponse du Département de la Meuse**
à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale**
du 15 septembre 2020
- le mémoire de réponse du Département de la Meuse**
à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- le procès-verbal des apports et attributions**
- le procès-verbal de la Commission communale d'Aménagement Foncier**
du 8 mars 2016
- le procès-verbal de la Commission communale d'Aménagement Foncier**
du 25 octobre 2023
- le procès-verbal de la Commission communale d'Aménagement Foncier**
du 19 décembre 2023
- l'extrait du registre des délibérations du Conseil municipal d'Azannes et Soumazannes**
du 17 juillet 2020 (voirie)
- l'extrait du registre des délibérations du Conseil municipal d'Azannes et Soumazannes**
du 17 juillet 2020 (travaux)
- l'extrait du registre des délibérations du Conseil municipal d'Azannes et Soumazannes**
du 17 juillet 2020 (zone humide)



L'aménagement foncier agricole et forestier de Dannevoux, avec extension sur les communes de Vilosnes-Haraumont, Sivry-sur-Meuse, Septsarges et Consenvoye, a été ordonné par délibération de l'Assemblée départementale du 26/06/2015.

Vous pouvez consulter :

- Le plan de l'opération
- La liste des parcelles du périmètre

De petites différences peuvent exister entre le plan (qui correspond au périmètre lorsque l'opération a été ordonnée) et la liste des parcelles du périmètre définitif, selon les modifications de périmètres décidées par les Commissions Communales.



L'aménagement foncier agricole et forestier de Lavoye, avec extensions sur les communes de Autrecourt-sur-Aire, Froidos et Julvecourt, a été ordonné par délibération de l'assemblée départementale du 23/06/2016.

Vous pouvez consulter :

- Le plan de l'opération
- La liste des parcelles du périmètre

De petites différences peuvent exister entre le plan (qui correspond au périmètre lorsque l'opération a été ordonnée) et la liste des parcelles du périmètre définitif, selon les modifications de périmètres décidées par les Commissions Communales.

Avis de décision de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) relatif au projet de nouveau parcellaire et de programme travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Lavoye, avec extension sur les communes de Froidos, Julvecourt et Autrecourt-sur-Aire et **ouverture du délai de recours devant la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)**.

Vous pouvez consulter :

- l'avis de décision de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de Lavoye et ouverture du délai de recours devant la Commission Départementale d'Aménagement foncier (CDAF)
- le plan du projet
- le plan de section YC Froidos
- le plan de section ZL Lavoye
- le plan de section YH Autrecourt
- le plan de section YI Autrecourt
- le plan de section ZM Lavoye
- le plan de section ZN Lavoye
- le plan de section ZO Lavoye
- le plan de section ZP Lavoye
- le plan de section ZR Lavoye
- le plan de section ZS Lavoye
- le mémoire justificatif des échanges
- le plan de classement
- le mémoire explicatif

relatif au projet de classement et d'évaluation des parcelles situées dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier décidé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Lavoye

- le plan des travaux connexes
- le programme des travaux connexes
- la note financière
- du programme de travaux connexes
- la délibération du Conseil Municipal de Lavoye du 18 juillet 2022
- la délibération du Conseil Municipal d'Autrecourt du 25 février 2022
- la délibération du Conseil Municipal de Froidos du 2 février 2022
- la délibération du Conseil Municipal de Julvecourt du 29 juin 2022
- la délibération du Conseil Municipal de Lavoye du 4 avril 2022
- l'étude d'impact de l'aménagement foncier, agricole et forestier de la commune de Lavoye
- l'avis de la Direction Départementale des Territoires (DDT)
- le procès-verbal AFAF
- le procès-verbal de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Lavoye (classement) du 12 décembre 2017
- le procès-verbal de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Lavoye (réclamations projet) du 27 juillet 2022
- le procès-verbal de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Lavoye (approbation projet) du 23 mars 2023

Maizey



Par arrêté en date du 15 décembre 2021, le Président du Conseil départemental de la Meuse a ordonné la clôture de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Maizey avec extensions sur les communes de Dompcevrin, Lamorville (pour le territoire de Spada) et Les Paroches et a ordonné le dépôt en mairie des plans définitif d'aménagement foncier.

Opérations liées au projet de déviation de la RN 135

.....

Ligny-en-Barrois



L'aménagement foncier agricole et forestier de Ligny-en-Barrois, avec extension sur la commune de Velaines, a été ordonné par un arrêté de l'assemblée départementale du 23/10/2013.

Vous pouvez consulter :

- Le plan de l'opération
- La liste des parcelles du périmètre

De petites différences peuvent exister entre le plan (qui correspond au périmètre lorsque l'opération a été ordonnée) et la liste des parcelles du périmètre définitif, selon les modifications de périmètres décidées par les Commissions Communales.

Velaines



L'aménagement foncier agricole et forestier de Velaines, avec extension sur les communes de Nançois-sur-Ornain et Ligny-en-Barrois, a été ordonné par arrêté de l'assemblée départementale du 23/10/2013.

Vous pouvez consulter:

- Le plan de l'opération
- La liste des parcelles du périmètre

De petites différences peuvent exister entre le plan (qui correspond au périmètre lorsque l'opération a été ordonnée) et la liste des parcelles du périmètre définitif, selon les modifications de périmètres décidées par les Commissions Communales.



L'aménagement foncier agricole et forestier de Nançois-sur-Ornain, avec extensions sur la commune de Tronville-en-Barrois, a été ordonné par arrêté de l'assemblée départementale du 23/10/2013.

Vous pouvez consulter:

- Le plan de l'opération
- La liste des parcelles du périmètre

De petites différences peuvent exister entre le plan (qui correspond au périmètre lorsque l'opération a été ordonnée) et la liste des parcelles du périmètre définitif, selon les modifications de périmètres décidées par les Commissions Communales.

Menaucourt



L'aménagement foncier agricole et forestier de Menaucourt, avec extensions sur les communes de Chanteraine, Longeaux, Givrauval et Naix-aux-Forges, a été ordonné par délibération de l'assemblée départementale du 25/06/2015.

Vous pouvez consulter:

- Le plan de l'opération
- La liste des parcelles du périmètre

De petites différences peuvent exister entre le plan (qui correspond au périmètre lorsque l'opération a été ordonnée) et la liste des parcelles du périmètre définitif, selon les modifications de périmètres décidées par les Commissions Communales.

Avis de décision de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de Menaucourt relatif au projet de nouveau parcellaire et de programme de travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Menaucourt avec extension sur les communes de Chanteraine, Givrauval, Longeaux et Naix-aux-Forges **et ouverture du délai de recours devant la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF).**

Vous pouvez consulter :

- l'avis de décision de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de Menaucourt et ouverture du délai de recours devant la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)*
- la note de modification de l'avis de décision*
- de la Commission Communale d'Aménagement Foncier**
- le plan du projet*
- le mémoire explicatif*
- du projet d'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental de la commune de Menaucourt**
- le plan de classement Nord*
- le plan de classement Sud*
- le mémoire explicatif*
- sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des parcelles incluses dans le périmètre des opérations**
- le plan des travaux connexes*
- le programme des travaux connexes*
- la délibération du 04/07/2022*
- de la commune de Menaucourt concernant les travaux connexes**
- l'étude d'impact*
- de l'aménagement foncier, agricole et forestier et résumé non technique de la commune de Menaucourt**
- le procès-verbal de la séance du 29 juin 2022*
- de la Commission Communale des Affaires Foncières de Menaucourt**
- le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2022*
- de la Commission Communale des Affaires Foncières de Menaucourt**
- le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2022*
- de la Commission Communale des Affaires Foncières de Menaucourt**
- l'avis de la Direction Départementale des Territoires (DDT)*
- le mémoire du Département*
- en réponse aux remarques et recommandations de la DDT**
- le procès-verbal AFAF*

Sommelonne



L'aménagement foncier agricole et forestier de Sommelonne, avec extensions sur la commune de Saudrupt, a été ordonné par délibération de l'assemblée départementale du 23/06/2016.

Vous pouvez consulter :

- Le plan de l'opération
- La liste des parcelles du périmètre

De petites différences peuvent exister entre le plan (qui correspond au périmètre lorsque l'opération a été ordonnée) et la liste des parcelles du périmètre définitif, selon les modifications de périmètres décidées par les Commissions Communales.

Villotte-devant-Louppy



L'aménagement foncier agricole et forestier de Villotte-devant-Louppy, avec extensions sur les communes de Louppy-le-Château, a été ordonné par délibération de l'assemblée départementale du 25/06/2015.

Vous pouvez consulter :

- Le plan de l'opération
- La liste des parcelles du périmètre

De petites différences peuvent exister entre le plan (qui correspond au périmètre lorsque l'opération a été ordonnée) et la liste des parcelles du périmètre définitif, selon les modifications de périmètres décidées par les Commissions Communales.

Une étude d'aménagement en cours

> Verdun - Haudainville

Le projet routier de contournement Est de Verdun va engendrer une perturbation sur les propriétés et exploitations agricoles, en « coupant » des parcelles et des chemins.

<https://www.meuse.fr/le-departement/agit-pour-vous/amenagement-et-developpement-du-territoire/amenagement-foncier?>

Afin de remédier aux dommages causés, un aménagement foncier est proposé pour ce secteur.

Une étude d'aménagement foncier est ainsi en cours, qui permettra de déterminer l'opportunité et le périmètre d'une telle opération d'aménagement.

[Consultez le plan du projet.](#)

Les travaux connexes

Pour certaines opérations, des travaux complémentaires peuvent être nécessaires.

Il s'agit de réalisations d'ouvrages d'intérêt collectif permettant l'exploitation du nouveau parcellaire (travaux de voirie, travaux hydrauliques, aménagements environnementaux et paysagers, ...).

Ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des communes ou des associations foncières et peuvent être subventionnés par le Département selon le règlement consultable.

> [Associations d'aménagement foncier](#)

Les consultations et enquêtes publiques

Les consultations et enquêtes publiques sont des phases importantes des AFAF car elles permettent d'informer tous les propriétaires et le public des propositions des Commissions Communales ou inter-communales d'Aménagement Foncier et de recueillir leurs éventuelles observations ou réclamations.

Enquête publique de Villotte-devant-Louppy



Dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier de la commune de Villotte devant Louppy, un projet de nouveau parcellaire et de programme de travaux connexes a été soumis à la consultation du public lors de l'enquête publique qui s'est tenue du 3 mai au 6 juin 2023. **Les conclusions et le rapport du Commissaire enquêteur sont à disposition du public pendant 1 an** conformément à l'article R.123-21 du Code de l'environnement.

Enquête publique de Sommelonne



Dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier de la commune de Sommelonne, un projet de nouveau parcellaire et de programme de travaux connexes a été soumis à la consultation du public lors de l'enquête publique qui s'est tenue du 5 juin au 6 juillet 2023. **Les conclusions et le rapport du Commissaire enquêteur sont à disposition du public pendant 1 an** conformément à l'article R.123-21 du Code de l'environnement.

Enquête publique de Nançois sur Ornain



Par arrêté en date du 17 avril 2024, le Président du Conseil départemental de la Meuse a ordonné l'ouverture de **enquête publique liée au projet de nouveau parcellaire et de programme de travaux connexes de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de la commune de Nançois-sur-Ornain**, avec extension sur la commune de Tronville-en-Barrois. Les limites du projet de nouveau parcellaire ont été matérialisés sur le terrain à l'aide bornes.

Ce projet d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier est mis en oeuvre dans le cadre du projet routier de déviation de la RN135.

Au cours de cette enquête publique, vous êtes invités à faire part de vos remarques sur ce projet.

Cette enquête se déroulera **du mercredi 12 juin 2024 à partir de 9h00 au mardi 16 juillet inclus**, soit pendant 35 jours.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête peut être consulté à la Mairie de Nançois-sur-Ornain, siège de l'enquête, les lundis et jeudis de 8h00 à 12h00, les mardis et mercredis de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique mis à disposition du public dans les locaux de la Direction Rotues et Aménagement du Département de la Meuse, situés au 3 Impasse Varinot à Bar-le-Duc, pendant les heures d'ouverture au public.

A la clôture de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public pour consultation.

Enquête publique de Velaines



Par arrêté du 17 avril 2024, le Président du Conseil départemental de la Meuse a ordonné l'ouverture de **enquête publique liée au projet de nouveau parcellaire et de programme de travaux connexes de l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) de la commune de Velaines** avec extensions sur les communes de Ligny-en-Barrois et Nançois-sur-Ornain. Les limites du nouveau parcellaire ont été matérialisés sur le terrain à l'aide de bornes.

Ce projet d'aménagement foncier agricole et forestier est mis en oeuvre dans le cadre du projet routier de déviation de la RN 135.

Au cours de cette enquête publique, vous êtes invités à faire part de vos remarques sur ce projet.

Cette enquête se déroulera **du mercredi 12 juin 2024 à partir de 14h00 au mardi 16 juillet jusqu'à 18h00 inclus** soit pendant 35 jours.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté à la mairie de Velaines, siège de l'enquête, à savoir du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Un accès gratuit au dossier sera garanti sur un poste informatique mis à disposition du public dans les locaux de la Direction Routes et Aménagement du Département de la Meuse, situés au 3 Impasse Varinot - 55000 BAR-LE-DUC, pendant les heures d'ouverture au public.

A la clôture de l'enquête, le rapport du commissaire enquêteur sera également mis à disposition du public pour consultation.

<https://www.meuse.fr/le-departement/agit-pour-vous/amenagement-et-developpement-du-territoire/amenagement-foncier?>

Echanges et cessions amiables d'immeubles ruraux

Les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux et forestiers permettent également un regroupement des propriétés et îlots d'exploitation, mais par échanges ou ventes de parcelles existantes, sur la base du volontariat et d'une procédure plus légère.

Afin de réduire le morcellement de la

[forêt privée meusienne](#)

et de mobiliser la ressource forestière, le Département soutient ainsi les échanges ou achats de parcelles boisées.

Ceci permet de constituer des îlots plus grands pour garantir une gestion durable de la forêt.

La subvention du Département prend en charge une partie des frais d'acte notarié et le cas échéant, des frais de géomètre pour les divisions de parcelles liées à ces échanges.

LIENS UTILES

- > X-Demat
- > meuse.chambre-agriculture.fr
- > safer-grand-est.fr
- > meuse.gouv.fr/Politiques-publiques
- > communes.com

FAQ

Comment demander la mise en œuvre d'un aménagement foncier agricole et forestier?

Les propriétaires ou exploitants sont invités à en parler avec leur Maire, sauf pour le cas particulier d'une opération envisagée en lien avec un projet d'ouvrage linéaire (par exemple un contournement routier).

La demande au Conseil municipal est le point de départ indispensable de la procédure.

Une réunion d'information et d'échanges, puis une étude préalable peuvent ensuite être menées avant de s'engager dans l'opération.

CONTACT



SERVICE AMÉNAGEMENT FONCIER ET PROJETS ROUTIERS

[0354610490](tel:0354610490)

[E-MAIL](#)

[ITINÉRAIRE](#)

3 Impasse Varinot
55000 BAR-LE-DUC

Lundi à jeudi: 9h-11h30 et 14h00-16h45
Vendredi: 9h00-11h30 et 14h00-16h00



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55